

Le Règlement Pétanque UFOLEP 28 saison 2024/2025

**La pétanque UFOLEP est un sport de loisir.
Il n'en demeure pas moins que nous devons tous organiser
cette activité avec rigueur.**

**°en fonction de l'évolution du contexte sanitaire actuel, la pratique se fera dans des
conditions protocolaires qui risquent d'évoluer. La commission ne manquera pas de vous
informer si besoin.**

I - AFFILIATION LICENCES

La qualité **SU** ou **DA** sera définie par la situation du joueur selon le règlement National Pétanque UFOLEP.

Toutes suspension d'un joueur FFPJP s'applique également en UFOLEP et réciproquement.

II - RENCONTRES

Il est décidé de la mise en place de 4 types de rencontres départementales :

- **Critériums départementaux officiels qualificatifs.**
- **Régional : pour y participer avoir au moins 4 concours dans 4 clubs différents**
- **Concours départementaux UFOLEP** (ouverts aux seuls licenciés UFOLEP, équipe homogène, panachage autorisé seulement si personne du même club n'est présent à la fin des inscriptions). **Chaque club devra programmer au minimum 2 concours.**
- **Championnat inter-associations en sextettes.**
- **Concours amicaux ouverts à tous. Pas de concours sur le calendrier du 01/09/2024 au 27/04/2025. Autorisation à partir du 01/05/2025 au 31/08/2025 (hors jours de qualification).**

Pour les épreuves qualificatives départementales et tous les concours, sauf le régional et les épreuves nationales :

- **Début des inscriptions 8h30 ou 13h30,**
- **Fin des inscriptions 8h50 ou 13h50,**
- **Jet du but 9h00 ou 14h00.**

Pour l'ensemble des rencontres, voici les indications réglementaires :

La tenue des joueurs doit être irréprochable tant sur le plan vestimentaire que sur celui du comportement ou du respect des horaires.

Les joueurs devront porter un haut identique, avec manches couvrant l'épaule et des chaussures fermées. **Suivant le règlement National Pétanque UFOLEP.**

En cas de non-respect, le jury sera habilité à exclure l'équipe de la compétition.

Pendant une partie, il sera strictement INTERDIT de fumer (y compris cigarette électronique), boire (sauf de l'eau), téléphoner sur les terrains. Fumer et boire (sauf de l'eau) sur le terrain sera considéré comme une faute volontaire technique sur le règlement disciplinaire.

Pour rappel, sortir du terrain de jeu lors d'une partie en cours : une demande doit être faite à l'arbitre.

Chaque club organisateur d'un concours doit désigner 3 personnes chargées de recueillir les doléances écrites en cas de problèmes et les transmettre à la Commission Technique Sportive Départementale Pétanque (CTSD Pétanque) qui prendra des décisions et des sanctions par la suite si nécessaire.

Si un ou plusieurs membres de la CTSD pétanque sont présents sur le concours, alors ils peuvent prendre des sanctions relevant des sanctions disciplinaires des groupes de niveau 1 et 2 (voir page ci-dessous). Toutes sanctions des groupes du niveau 1 à 4 peuvent être prises immédiatement pendant le déroulement des concours par des membres de la CTSD Pétanque ou des représentants de l'UFOLEP 28.

ANNEXE : LISTE PROPORTIONNELLE DES SANCTIONS :

Groupe 1. Sanctions allant de l'élimination de la rencontre, du stage, etc. à 4 semaines de suspension, assorties, en plus, des amendes prévues chaque saison dans les règlements, et/ou de travaux d'intérêt fédéral.

FAUTES COMMISES :

- faute volontaire technique entraînant l'avertissement avant l'expulsion ;
- **joueur.se** quittant l'activité ou l'aire de jeu délibérément sans en avoir reçu l'ordre ;
- équipe abandonnant l'activité ou le jeu avant la fin de la rencontre ;
- refus **du.de la** responsable ou capitaine de signer la feuille de match ;
- faute disqualifiante entraînant pour la rencontre l'exclusion définitive.

- **injures entre participant.e.s**

Groupe 2. Sanctions allant de plus d' 1 mois à 1 an de suspension, en plus des amendes prévues chaque saison dans les règlements et/ou de travaux d'intérêt fédéral.

FAUTES COMMISES :

- organiser ou participer à une compétition hors UFOLEP sans autorisation, lorsqu'on est **chargé.e** de l'organisation ou lorsqu'on est **qualifié.e** pour une compétition UFOLEP ;
- attitude anti-sportive renouvelée après avertissement ;
- agression verbale, injures à juge, arbitre, commissaire, cadre technique, **représentant.e désigné.e** d'une instance UFOLEP ;
- gestes déplacés ou équivoques, lors d'une activité, vers juge, arbitre, public, etc...
- récidive d'une faute technique ayant été sanctionnée par la commission technique intéressée ou **le.la** responsable.
- fraude du **licencié.e** (âge, identité, homologation, mutation, surclassement, etc...) ;
- geste volontairement dangereux lors d'une activité sur juge, arbitre, commissaire, cadre technique, etc.
- **atteinte à l'image de l'UFOLEP**
- récidive d'une faute relevant du groupe 1
- **attitude et/ou comportement discriminatoires, racistes, sexistes, sexuels et envers toute déclinaison de genre.**

REMARQUE : ces peines peuvent être doublées en cas de récidive dans les 6 mois.

Groupe 3. Sanctions allant de plus d'1 an à 5 ans sans préjuger des amendes, des poursuites et peines pouvant être encourus à la suite d'un dépôt de plaintes.

FAUTES COMMISES :

- fraude **du.de la dirigeant.e** (licence, homologation, mutation, surclassement, etc.) ;
- vandalisme lors des déplacements, dans et hors des locaux sportifs et d'hébergement, etc.
- coup **volontaire à autrui**
- **atteinte grave à l'image de l'UFOLEP**
- **agression physique à caractère raciste, sexiste, sexuel et envers toute déclinaison de genre.**
- récidive d'une faute relevant du groupe 2.

REMARQUE : la récidive peut entraîner la radiation définitive du fautif.

Groupe 4. Sanctions allant de plus de 5 ans de suspension à la radiation à vie sans préjuger des poursuites et peines légales encourues.

FAUTES COMMISES :

- coup et blessure volontaires à autrui
- prévarication,
- vol,
- organisation de paris ou jeux d'argent illégaux.
- consommation illégale d'alcool ou de produits stupéfiants.
- **récidive d'une faute relevant du groupe 3**

A) Critériums Départementaux Officiels Qualificatifs

DEROULEMENT :

- L'inscription des équipes se fera par les associations **avant le mardi soir précédent, dernier délai** auprès du club organisateur.
- Engagement : gratuit.
- Qualificatifs pour les Critériums Nationaux – Tous joueurs ou joueuses qualifiés ne peuvent par la suite participer aux autres qualificatifs.
- Dans le cas d'un qualificatif sur 2 tours dans une catégorie, le titre départemental UFOLEP sera décerné lors du 1er tour.
- Rencontres en **11 pts en poules et en 13 pts après les poules.**
- **Licence UFOLEP : OBLIGATOIRE.**

Chaque participant doit présenter sa licence, avec photo (ou photocopie).

Vérification sera faite, et sanction sera prise si tricherie.

- **Jeunes** : années d'âge prises en compte pour les doublettes jeunes :
2008 – 2009 – 2010 – 2011 – 2012 - 2013 / **suivant le règlement National Pétanque UFOLEP.**
- **Vétérans** : **Avoir 55 ans suivant le règlement National Pétanque UFOLEP.**
- **Tenue vestimentaire pour la finale sextettes, les régionaux et les qualificatifs aux championnats.**
- Règlement de la F.F.P.J.P et points spécifiques du règlement championnat National.

CRITERES DE QUALIFICATION Hommes, Femmes et Jeunes

Tous les concours de qualification :

RAPPEL DELAIS PRISE DE LICENCES POUR PARTICIPATION AUX COMPETITIONS DEP.REG.NALE :

« Article 6 : les épreuves nationales de l'UFOLEP

.....

C – les délais : pour prendre part aux différentes épreuves nationales organisées par l'UFOLEP, il faut être amateur et titulaire d'une licence UFOLEP régulièrement homologuée depuis au moins :

a. 8 jours avant la première phase qualificative départementale ou régionale,

b. 30 jours pour les épreuves nationales sans phase qualificative,

c. 30 jours pour les phases finales des sports collectifs. »

Pour participer à ces différents concours qualificatifs il faudra **avoir participé à au moins 7 concours dans 7 clubs différents.**

La règle des **7 concours** s'applique pour les concours **du classement individuel du 01/09/2024 au 27/04/2025 de ce calendrier hors concours vétérans, régional et hors qualificatifs.**

Aucune dérogation ne sera accordée à ce système de qualification.

En cas de circonstances particulières et exceptionnelles, le cas sera soumis à la **Commission Technique Sportive Départemental** pétanque qui sera seule habilitée à juger.

Autorisation de panachage des clubs selon modalités du règlement national CNS.

NATIONAUX

Une équipe championne nationale d'une catégorie, sera autorisée à défendre son Titre, dans la même catégorie et composition, au prochain championnat national, dans Les conditions suivantes :

Interdiction de participer à tout autre championnat qualificatif.

Aucun remplacement autorisé

Aux quotas départementaux (connus début 2025), il conviendra d'ajouter les éventuels qualifiés au régional et national (TSU-TDA-TV-DM-DF et DJ).

B) Concours départementaux UFOLEP

1 – Ces concours font partie d'un calendrier spécifique. Ils sont ouverts aux **enfants 9-10 ans filles ou garçons né(e)s entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2008 (inclus)** licenciés UFOLEP obligatoire.

2 – Droits d'engagements : pour les concours gratuits.

3 Les concours seront organisés par ordinateur avec le logiciel FFPJP GESTCONCOURS formation homogène type n°9 (A-B-C) avec récupération du perdant au deuxième tour du A dans le B, minimum 3 parties blanc y compris.

Si moins de 16 équipes présentes : concours en poule A-B sans récupération du A dans le B.

4 – La présentation de la licence à jour sera obligatoire pour l'inscription.

Toutes les demandes de licences faites sur affiligue à partir du jeudi, ne seront pas prises en compte pour le weekend (délais d'enregistrement dans la base des licenciés sur informatique).

5 – Le fichier GCZ du concours devra être intitulé **(CHARPONT 23092024) club et date pour exemple** et envoyé au plus tard le lundi suivant.

C) Championnat inter associations sextettes

Pour la période hivernale.

- **Engagements par équipe : 15€/équipe. Charge au club qui organise d'acheter les récompenses.**
- Le tirage sera fait en présence d'un représentant de chaque club.
- Il se déroule sous forme de championnat (équipes en poules ou groupes) suivi d'une journée de classement final.
- Cette journée-là les **8** premiers de poules se rencontrent en **¼ de finale** le matin, **1/2 finale** et finale l'après-midi, le matin : matchs de classement issu des **8** poules pour les 9-ème contre 10 -ème ainsi de suite. (Concours tripléte mêlé démêlé l'après-midi)
- Feuille actuelle.
- **Une liste de 6 joueurs minimum par équipe sera demandée à l'inscription avant le début des sextettes et diffusée aux capitaines d'équipe de chaque club participant. Cette liste pourra être complétée par des joueurs de votre club non-inscrits sur une autre liste.**
- Les inscriptions doivent être envoyées au plus **tard le 11 novembre 2024.**
- Toutes les rencontres devront être jouées **avant le 1 mars 2025.**

- S'il y a plusieurs équipes du même club dans la même poule, leurs rencontres se joueront en premier.
- Les rencontres se jouent dans l'ordre du tirage au sort qui désigne le club qui reçoit et le soin est aux capitaines d'équipes qui reçoivent, de définir la date.
- (Si impossibilité de trouver un accord c'est la CTSD qui tranchera).
- Le calendrier des rencontres sera donné aux capitaines après tirages.

Le jour de chaque rencontre : 6 joueurs + 1 remplaçant licenciés s'inscrivent sur la feuille de match. Une fois remplie aucune modification ne sera autorisée pour la suite de la rencontre. Le remplaçant peut entrer au début de chaque partie mais pas au milieu.

Les résultats doivent être envoyés au plus vite après les rencontres.

- Tout manquement au règlement ci-dessus sera traité par la CTSD, ce qui peut entraîner l'annulation du résultat de la rencontre.

D) Concours amicaux

- Ils sont ouverts à tous selon le règlement ci-dessous :
- pour les concours adultes : gratuit ou 5€ par joueur, **GRATUIT pour les jeunes** licenciés UFOLEP (2008 et après) s'il n'y a pas de concours jeune.
- S'il y a un concours jeune : 3€ par jeune.
 - Les concours seront organisés pour qu'il y ait au moins 3 parties.
 - Fin des inscriptions 14h20,
 - Jet du but 14h30.

III – CHALLENGE individuel

Il est organisé un Challenge Individuel pour l'ensemble des licenciés UFOLEP. Seront pris en compte tous les résultats des concours suivants : calendrier UFOLEP28.

Le Challenge se déroule **du 01/09/24 au 27/04/25.**

Les concours amicaux n'entrent pas en compte pour le Challenge ni pour les **concours extérieurs au département** (Ainsi que le régional).

<u>Tableau des points</u>	A	B	C
Vainqueur	30 pts	22 pts	16 pts
Finaliste ou partage	25 pts	18 pts	14 pts
½ finalistes	20 pts	15 pts	12 pts
¼ finalistes	15 pts	12 pts	10 pts

Si Finale non jouée, les 2 équipes prennent les points des perdants.

Pour les autres 10 pts. Si vous êtes reversé dans le B, seuls les points du B comptent (vous abandonnez les points du A).

Concours individuel ou à la mêlée les points seront dégressifs : 30-29-28-27...10 mini 10 points seront accordés aux joueurs mobilisés à l'organisation des concours de leur club.

IV – Accès public à handicap

Selon les règlements nationaux, les publics à handicap sont autorisés à participer aux différentes épreuves de pétanque.

Il doit être fait en sorte de pouvoir les y accueillir. Se référer aux modalités.

Liste des associations pétanque UFOLEP 28 : (coordonnées en pj)

AC Cheminots Mainvilliers
Amicale de Chuisnes
Avenir de Luray
CB Bonneval
Bouglainval Olympique Club
Crécy-Couvé Pompadour
Foyer Rural de Vichères
Le 7 Charpontais
La Gauloise
Maillebois Pétanque
Sport et Loisirs Challet- Bailleau l'Évêque
Saint Georges Motel (27)
Union Sportive Gas
US Yèvres
St Eliph
Boules club Cloysiens
Ouarville pétanque

Commission Départementale Pétanque :

Directeur technique Départemental UFOLEP28 : Clément LOUIS

Responsable de la CTSD pétanque : Marcel JOSSE

Membres de la CTSD pétanque : Denis BURSON

Gilles CAUSERET

Christian ESCULIER

Bruno Le FLOHIC

Lionel WINGEL